

Französischer Vorschlag

(angenommen in der Sitzung vom 17.3.1951, nachmittags)

Les délégations qui ont participé à l'élaboration du Traité se réuniront périodiquement dans l'intervalle qui séparera la signature et l'entrée en fonction des institutions de la Communauté. Elles s'informeront mutuellement des problèmes intéressant la Communauté et des mesures que les Gouvernements signataires peuvent être appelés à prendre dans ce domaine.